

Séance du Conseil communal du 2 septembre 2013

N° 01.- EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 3 JUIN 2013.

M. ELSSEN, Bourgmestre;
M. BREUWER, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. PITANCE, MOSON, DEGIVES-RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN, Echevins et Echevines;
Mme POLIS-PIRONNET, Présidente de l'Assemblée;
Mmes et MM. DESAMA, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE, ~~WATHELET~~, BEN ACHOUR, CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN, VOISIN, BERRENDORF, DENIS, EL ABBADI, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, LEONARD, DARRAJI, Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Secrétaire.

LA SEANCE PUBLIQUE EST OUVERTE A 19 HEURES 40.

LE CONSEIL,

- 0713 N° 01.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 25 MARS 2013.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
APPROUVE
ledit procès-verbal.
- 0714 N° 02.- **PROCES-VERBAL DES RESOLUTIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 MARS 2013.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
APPROUVE
ledit procès-verbal.
- 0715 N° 02^{bis}.- **INTERCOMMUNALES - S.P.I., S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire - Désignation statutaire - Approbation - Déclaration d'urgence.**
Sur la proposition de M. le Bourgmestre;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
DECLARE
qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 27ter.
- 0716 N° 02^{ter}.- **INTERCOMMUNALES - Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner au commissaire - Désignation statutaire - Approbation - Déclaration d'urgence.**
Sur la proposition de M. le Bourgmestre;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
DECLARE
qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 27quater.

- 0717 N° 02^{quater} .- **INTERCOMMUNALES - Ecetia Finances, S.A. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner au commissaire - Désignation statutaire - Approbation - Déclaration d'urgence.**
Sur la proposition de M. le Bourgmestre;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 DECLARE
 qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 27quinquies.
- 0718 N° 02^{quinquies} .- **INTERCOMMUNALES - Logivesdre, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire-réviseur - Nominations statutaires - Approbation - Déclaration d'urgence.**
Sur la proposition de M. le Bourgmestre;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 DECLARE
 qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 27sexies.
- 0719 N° 02^{sexies} .- **INTERCOMMUNALES - Logivesdre, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport spécial du comité d'administration - Modifications statutaires - Présentation du bilan - Approbation - Déclaration d'urgence.**
Sur la proposition de M. le Bourgmestre;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 DECLARE
 qu'il y a urgence à l'examen de ce point et porte celui-ci à l'ordre du jour sous le n° 27septies.
- 0720 N° 03.- **CONSEIL COMMUNAL - Règlement d'ordre intérieur - Modifications (mise en conformité avec le décret du 31 janvier 2013) - Approbation.**
Entendu l'intervention de Mme TARNIGNON, Chef de Groupe P.S., qui s'inquiète du contenu du R.O.I. tel que proposé et qui n'étend pas les droits des Conseillers;
Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui souhaite que l'on évite d'instrumentaliser certains faits tout en reconnaissant que via soit un serveur, soit d'autres moyens de communication, la volonté du Collège est d'ouvrir un maximum de communication aux membres du Conseil;
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 APPROUVE
 les modifications à son Règlement d'ordre intérieur :
 - article 4 : ajout d'un alinéa 3 (création d'une adresse électronique personnelle pour chaque Conseiller communal);
 - article 6 : modification de l'alinéa 1er (jours et heures de consultation des dossiers soumis au Conseil communal) et ajout d'un alinéa 2 (explications techniques à donner par M. le Secrétaire communal et M. le Receveur communal);
 - insertion d'un nouvel article 70 (procédure d'inscription de points étrangers à l'ordre du jour par les Conseillers communaux) et la renumérotation des articles suivants.

- 0721 N° 04.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (création d'un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapées rue du Prince n° 41).**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ARRETE :
 Art. 1.- Un emplacement de stationnement réservé aux véhicules utilisés par les personnes handicapés est créé, rue du Prince à proximité de l'immeuble portant le n° 41.
- 0722 N° 05.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification (interdiction partielle du stationnement, rue Saint Remacle).**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ARRETE :
 Art. 1.- Le stationnement des véhicules est interdit, rue Saint-Remacle, du côté paire, sur une distance d'un mètre cinquante de part et d'autre des accès carrossables de l'immeuble n° 12 de ladite voirie. Cette mesure sera matérialisée par le traçage au sol de lignes jaunes discontinues.
- 0723 N° 06.- **POLICE ADMINISTRATIVE - Règlement relatif aux artistes de rues - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ADOPTE
 Le règlement de police applicable aux artistes de rues sur le territoire communal de Verviers.
- 0724 N° 07.- **SERVICE REGIONAL D'INCENDIE - Budget extraordinaire 2013 - Acquisition d'un pont élévateur hydraulique - Demande d'octroi d'un crédit urgent - Fixation des conditions de marché.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 ARRETE :
 les critères de sélection qualitative comme suit :
 - le soumissionnaire doit être en règle quant au paiement de ses cotisations de sécurité sociale (attestation O.N.S.S.);
 DECIDE :
 - d'approuver, tel que présenté par M. le Commandant du Service Régional d'Incendie, le cahier spécial des charges et ses annexes constituant le projet de fourniture d'un pont élévateur, estimé à 7.000,00 € T.V.A. comprise;
 - de passer le marché par procédure négociée sans publicité;
 - d'octroyer un crédit urgent.
- 0725 N° 08.- **INTERCOMMUNALES - Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration (A.I.D.E.), S.C.R.L. - Mandature 2013-2018 - Présentation de candidats administrateurs.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DESIGNNE
 en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "A.I.D.E." :
 - M. CARTON Bernard, Conseiller communal;
 - M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
 - M. KRIESCHER Philippe, Conseiller communal.
- 0726 N° 09.- **INTERCOMMUNALES - Tecteo Group (RESA/A.L.G.) - Mandature 2013-2018 - Présentation de candidats administrateurs.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DESIGNE

en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration de la Société "Tecteo Group" :

- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- M. BOTTERMAN Robert, Conseiller communal.

0727 N° 10.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires" (C.A.H.C.), S.C.R.L. - Mandature 2013-2018 - Présentation de candidats administrateurs.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DESIGNE

en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration Centre d'Accueil "Les Heures Claires" (C.A.H.C.), S.C.R.L. :

- M. ORBAN Claude, Echevin-Conseiller communal;
- M. VROMEN Pierre-Yves, Conseiller communal.

0728 N° 11.- INTERCOMMUNALES - Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle (C.H.P.L.T.), S.C.R.L. - Mandature 2013-2018 - Présentation de candidats administrateurs.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DESIGNE

en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "C.H.P.L.T." :

- M. PITANCE Benoît, Echevin-Conseiller communal;
- M. ORBAN Claude, Echevin-Conseiller communal;
- Mme SCHROUBEN Julie, Conseillère communale;
- M. VOISIN Guillaume, Conseiller communal;
- M. DESAMA Claude, Conseiller communal;
- Mme TARGNION Muriel, Conseillère communale;
- M. MESTREZ Eric, Conseiller communal;
- Mme DUMOULIN Pauline, Conseillère communale.

0729 N° 12.- INTERCOMMUNALES - Crédit Social Logement - Mandature 2013-2018 - Présentation de candidats administrateurs - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE

la présentation en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "Crédit Social Logement" :

- M. DEGEY Maxime, Echevin-Conseiller communal;
- Mme OZER Cécile, Conseillère communale;
- Mme LAMBERT Sophie, Conseillère communale.

0730 N° 13.- INTERCOMMUNALES - Finimo, S.C.R.L. - Mandature 2013-2018 - Présentation de candidats administrateurs.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DESIGNE

en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "Finimo" :

- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- M. BREUWER Freddy, Président du C.P.A.S.-Conseiller communal;
- M. BEN ACHOUR Malik, Conseiller communal;
- M. AYDIN Hasan, Conseiller communal.

0731 N° 14.- INTERCOMMUNALES - Intermosane, S.C.R.L. - Mandature 2013-2018 - Présentation de candidats administrateurs et commissaires.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DESIGNE :

Art. 1.- Pour être présentés à l'approbation de l'Assemblée générale en qualité d'administrateurs de la S.C.R.L. "Intermosane" :

- M. LEGROS Jean-Marie, Echevin-Conseiller communal;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- M. VOISIN Guillaume, Conseiller communal;
- M. VAN DE WAUWER Jean-Pierre, Conseiller communal;
- M. AYDIN Hasan, Conseiller communal;
- M. DESAMA Claude, Conseiller communal.

Art. 2.- Pour être présentés au Collège des Commissaires de la S.C.R.L. "Intermosane":

- M. CARTON Bernard, Conseiller communal;
- Mme POLIS-PIRONNET Marie-Christine, Présidente-Conseillère communale;
- M. LEONARD Alain, Conseiller communal;
- M. KRIESCHER Philippe, Conseiller communal;
- M. NYSSSEN Didier, Conseiller communal;
- M. BEN ACHOUR Malik, Conseiller communal.

0732 N° 15.- INTERCOMMUNALES - Logivesdre, S.C.R.L. - Mandature 2013-2018 - Présentation de candidats administrateurs.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DESIGNE

en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "Logivesdre" :

- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- Mme POLIS-PIRONNET Marie-Christine, Présidente-Conseillère communale;
- M. BREUWER Freddy, Président du C.P.A.S.-Conseiller communal;
- Mme LAMBERT Sophie, Conseillère communale;
- Mme CELIK Duygu, Conseillère communale.

0733 N° 16.- INTERCOMMUNALES - T.E.C., S.C.R.L. - Mandature 2013-2018 - Présentation d'un candidat administrateur.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

RETIRE

le point de l'ordre du jour de la présente séance.

0734 N° 17.- INTERCOMMUNALES - S.P.I., S.C.R.L. - Mandature 2013-2018 - Présentation d'un candidat administrateur.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DESIGNE

M. ELSEN Marc, Bourgmestre-Conseiller communal, en qualité de candidat administrateur représentant la Ville au Conseil d'administration de la S.C.R.L. "S.P.I."

0735 N° 18.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et commissaires - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 5 juin 2013 de la S.C.R.L. "Aqualis";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Aqualis" arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan établi à 20.741.386,85 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 de 22.762,71 €

- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0736 N° 19.- INTERCOMMUNALES - Aqualis, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2013 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 juin 2013 de la S.C.R.L. "Aqualis";
- d'approuver cet ordre du jour et la proposition qui est soumise à la dite Assemblée;
- e charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0737 N° 19^{bis}.- INTERCOMMUNALES - T.E.C. Liège-Verviers - Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et commissaires - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 7 juin 2013 de la Société de Transport en commun Liège-Verviers (T.E.C.);
- d'approuver le bilan et comptes de ladite Société arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan consolidé établi à 61.714.421,07 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 de 662.656,07 €;
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger son représentant de rapporter la présente décision.

0738 N° 20.- INTERCOMMUNALES - Interrosane, A.I.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013 - Approbation de l'ordre du jour - Approbation des comptes et bilan de l'exercice 2012 - Décharge à donner aux administrateurs - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013 de la A.I.C.R.L. "Interrosane";
- d'approuver le bilan et comptes de la A.I.C.R.L. "Interrosane" arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan établi à 335.029.363,71 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 de 8.324.642,63 €;
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger son représentant de rapporter la présente décision.

0739 N° 21.- INTERCOMMUNALES - Interrosane, A.I.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2013 - Approbation de l'ordre du jour - Scission partielle de l'Intercommunale - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2013 de la A.I.C.R.L. "Intermosane";
- d'approuver cet ordre du jour et la proposition qui est soumise à la dite Assemblée;
- de charger son représentant de rapporter la présente décision.

0740 N° 22.- INTERCOMMUNALES - Association Intercommunale pour le Démergement et l'Épuration (A.I.D.E.), S.C.R.L.) - Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et commissaires - Désignation statutaire - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 17 juin 2013 de la S.C.R.L. "A.I.D.E.";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "A.I.D.E." arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan établi à 399.306.430,79 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 de 233.920,82 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger son représentant de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0741 N° 23.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires" (C.A.H.C.), S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 - Ordre du jour - Rémunérations des administrateurs - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires";
- d'approuver l'ordre du jour;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0742 N° 24.- INTERCOMMUNALES - Centre d'Accueil "Les Heures Claires" (C.A.H.C.), S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013 - Ordre du jour - Modifications statutaires - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et commissaires - Désignation statutaire - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013 de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires";
- d'approuver les modifications statutaires proposées;
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. Centre d'Accueil "Les Heures Claires" arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan établi à 20.135.570,78 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 de 192.088,90 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;

- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0743 N° 25.- INTERCOMMUNALES - Tecteo Group - Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et commissaires - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 21 juin 2013 de la S.C.R. "Tecteo Group";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Tecteo Group" arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan consolidé établi à 2.872.595.795,84 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice consolidé de l'exercice 2012 de 63.017.748,33 €, dont 58.784.081,36 € en part du groupe;
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0744 N° 26.- INTERCOMMUNALES - Tecteo Group - Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013 - Ordre du jour - Scission partielle d'Intermosane par absorption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 21 juin 2013 de la S.C.R.L. "Tecteo Group";
- d'approuver cet ordre du jour et la proposition qui est soumise à la dite Assemblée;
- de charger son représentant de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0745 N° 27.- INTERCOMMUNALES - Imio, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013 - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et commissaires - Présentation du plan stratégique 2013-2015 - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 24 juin 2013 de la S.C.R.L. "Imio";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Imio" arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan consolidé établi à 861.187,34 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 avant impôts de 14.574,08 €;
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0746 N° 27^{bis}.- **INTERCOMMUNALES - Intradel, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et commissaire - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2013 de la S.C.R.L. "Intradel";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Intradel" arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan consolidé établi à 284.558.971 € et un compte de résultat se soldant par une perte de l'exercice 2012 de - 9.436.305 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0747 N° 27^{ter}.- **INTERCOMMUNALES - S.P.I., S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire - Désignation statutaire - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 de la S.C.R.L. "S.P.I.";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "S.P.I." arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan établi à 234.699.003 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 à affecter de 380.839 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- d'approuver les règlements d'ordre intérieur du Bureau Exécutif, du Conseil d'administration et du Comité de Rémunération;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0748 N° 27^{quater}.- **INTERCOMMUNALES - Ectia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner au commissaire - Désignation statutaire - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 de la S.C.R.L. "Ectia Intercommunale";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Ectia Intercommunale" arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan établi à 393.068.996,00 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 à affecter de 1.206.173,00 €

- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0749 N° 27^{quinquies} .- **INTERCOMMUNALES - Ecetia Finances, S.A. - Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion de l'exercice 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner au commissaire - Désignation statutaire - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 25 juin 2013 de la S.A. "Ecetia Finances";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.A. "Ecetia Finances" arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan établi à 229.773.649,00 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 à affecter de 7.456.680,00 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0750 N° 27^{sexies} .- **INTERCOMMUNALES - Logivesdre, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport de gestion 2012 - Comptes et bilan 2012 - Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire-réviseur - Nominations statutaires - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du 12 juin 2013 de la S.C.R.L. "Logivesdre";
- d'approuver le bilan et comptes de la S.C.R.L. "Logivesdre" arrêtés au 31 décembre 2012, à savoir un bilan établi à 144.946.425,00 € et un compte de résultat se soldant par un bénéfice de l'exercice 2012 à affecter de 741.664,00 €
- d'approuver les différents rapports des organes de gestion et de contrôle de la Société présentés à l'Assemblée générale;
- d'approuver la décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice 2012;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0751 N° 27^{septies} .- **INTERCOMMUNALES - Logivesdre, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 - Ordre du jour - Rapport spécial du comité d'administration - Modifications statutaires - Présentation du bilan - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- de prendre connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 juin 2013 de la S.C.R.L. "Logivesdre";
- d'approuver les modifications statutaires telles que proposées par le Conseil d'administration et figurant en annexe de la convocation;
- de charger ses représentants de rapporter la présente décision conformément à l'article L1523-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

0752 N° 28.- LOGEO (A.I.S.), A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville et des candidats administrateurs.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DESIGNE

en tant que délégués de la Ville à l'Assemblée générale et en tant que candidats administrateurs représentant la Ville au sein de l'A.S.B.L. "Logeo" :

- Mme LUYPAERTS Aurélia, Echevine-Conseillère communale;
- M. BREUWER Freddy, Président du C.P.A.S.-Conseiller communal;
- M. PIRON Bernard, Conseiller communal;
- Mme CELIK Duygu, Conseillère communale;
- M. NAJI Said, Conseiller communal.

0753 N° 29.- URBANISME - Quartier Spintay - Permis d'urbanisme - Réaffectation de 3 bâtisses existantes, ajout d'une extension par bâtisse réaffectée et démolitions générales (2012C0054) - Modification du plan d'alignement au sens de l'article 129 du C.W.A.T.U.P.E. - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ARRETE

la modification du plan d'alignement de la rue Spintay, telle que reprise au plan dressé par M. FLAMENT du Service technique communal (Travaux publics), le 9 novembre 2012.

0754 N° 30.- URBANISME - Quartier Spintay - Permis d'urbanisme - Réaffectation de 3 bâtisses existantes, ajout d'une extension par bâtisse réaffectée et démolitions générales (2012C0054) - Modification de la voirie au sens de l'article 129bis du C.W.A.T.U.P.E. - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MARQUE SON ACCORD

sur l'élargissement de la voirie (création d'un espace public) dans le prolongement de la nouvelle place Spintay, conformément au projet déposé par l'Administration communale et en particulier le plan dressé par M. FLAMENT du Service technique communal (Travaux publics), le 9 novembre 2012.

0755 N° 31.- URBANISME - Eglise Saint-Remacle - Restauration de l'orgue (2011M0001) - Fixation du pourcentage de l'intervention communale.

Entendu l'intervention de M. NYSSSEN, Conseiller communal, qui rappelle que le dossier a été initié par l'ancienne Majorité. Il rappelle les objectifs de ce dossier: savoir la favorisation des activités culturelles sur le site;

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

MARQUE SON ACCORD

sur l'intervention financière de la Ville dans le coût de la rénovation de l'orgue de l'église Saint-Remacle, à raison de 22,05 % plafonné à 30.000,00 € sur base du montant hors T.V.A. communiqué par le S.P.W.-D.G.O.4., en date du 17 avril 2013. Cette intervention sera accordée conformément à l'article 4 de l'arrêté du Gouvernement Wallon du 29 juillet 1993 relatif au subventionnement des travaux de conservation des monuments classés,

sous réserve de l'approbation du budget communal. Le crédit nécessaire au financement de l'intervention communale susvisé sera inscrit en modification budgétaire.

0756 N° 32.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Verviers Music Festivals" - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

ADOPTE

à la date du 1er avril 2013, la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. "Verviers Music Festivals", convention prenant fin à la date du 30 septembre 2013 (voir annexe);

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'A.S.B.L. "Verviers Music Festivals" sous forme de mise à disposition de personnel et estimé en 2013 à 45.972,69 €
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 € L'A.S.B.L. étant tenue d'envoyer chaque année à la Ville ses comptes annuels approuvés.

0757 N° 33.- CENTRE HOSPITALIER PELTZER-LA TOURELLE (C.H.P.L.T.), S.C.R.L. - Garantie financière.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECLARE

se porter caution solidaire envers Dexia Banque, tant en capital qu'en intérêts, commissions et frais, et proportionnellement à la part de la garantie qui lui est dévolue, c'est-à-dire 67,65 % des emprunts pour un montant total de 7.000.000,00 € contractés par l'emprunteur, soit 4.735.782,00 €

S'ENGAGE

jusqu'à l'échéance finale de toute dette auprès de Belfius Banque, à soutenir le Centre Hospitalier Peltzer-La Tourelle afin qu'il puisse respecter ses engagements financiers vis-à-vis de Belfius Banque et autres tiers;

AUTORISE

Belfius Banque à porter au débit de son compte courant, valeur de leur échéance, toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui resteraient impayées par celui-ci à l'expiration du délai de 30 jours à dater de l'échéance. Pour son information, l'administration garante recevra copie de la correspondance envoyée à l'emprunteur en cas de non paiement dans les délais;

S'ENGAGE

à supporter les intérêts de retard, jusqu'à l'échéance finale de cet emprunt et de ses propres emprunts auprès de Belfius Banque, à prendre toutes les dispositions utiles afin d'assurer le versement sur son compte ouvert auprès de cette société, de toutes les sommes qui y sont actuellement centralisées soit en vertu de la loi, soit en vertu d'une convention, et ce, nonobstant toute modification éventuelle du mode de perception de ces recettes.

AUTORISE

irrévocablement Belfius Banque à affecter les recettes susmentionnées au paiement de toutes sommes généralement quelconques dues par l'emprunteur et qui seraient portées au débit du compte courant de la commune.

Regroupement des points n° 34 à 40 :

Entendu l'intervention de Mme TARNION, Chef de Groupe P.S., qui s'oppose aux points n° 36 à 40 où on coupe l'herbe aux déclarations faites en campagne électorale.

Elle rappelle qu'on augmente les taxes de manière sensible;

Entendu l'intervention de M. KRIESCHER, Conseiller communal, au sujet des points n° 34 et 40 (voir annexe page 34);

Entendu la réponse de M. MOSON, Echevin, qui précise que le montant de la redevance de stationnement pour les riverains reste très faible et le principe est différent puisque les rues sont élargies à des zones mais aussi à des catégories importantes d'usagers;

Entendu l'intervention de Mme TARGNION qui rappelle que la législature 2006-2012 n'a jamais donné lieu à un quelconque débat sur ces taxes. Or, 6 mois après la prise d'effet, on viole sa promesse électorale;

Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, qui souhaite obtenir une réponse au sujet de la facturation des prestations à l'égard des demandeurs d'emplois;

Entendu l'intervention de M. BREUWER, Président du C.P.A.S., qui s'étonne des propos tenus par Mme TARGNION et qui rappelle que la situation est grave actuellement et les citoyens attendent du réalisme et du courage. Le M.R. a dit durant la campagne qu'on appliquerait le coût vérité et c'est ce que l'on fait aujourd'hui en adaptant certains tarifs.

- 0758 N° 34.- **TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance de stationnement payant - Règlement - Instauration.**
Par 33 voix contre 3,
 INSTAURE
 le règlement relatif à la redevance de stationnement payant.
- 0759 N° 35.- **TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe de stationnement payant - Règlement - Abrogation.**
Par 33 voix contre 3,
 ABROGE
 le règlement relatif à la taxe de stationnement payant.
- 0760 N° 36.- **TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance sur le traitement des dossiers relatifs à la délivrance de permis de lotir - Règlement - Modifications.**
Par 21 voix contre 15,
 ABROGE
 le règlement relatif à la redevance sur le traitement des dossiers relatifs à la délivrance de permis de lotir.
- 0761 N° 37.- **TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance sur le traitement des dossiers relatifs à la demande de permis d'environnement, de permis unique et de déclaration environnementale - Règlement - Modifications.**
Par 21 voix contre 15,
 MODIFIE
 le règlement relatif à la redevance sur le traitement des dossiers relatifs à la demande de permis d'environnement et de permis unique.
- 0762 N° 38.- **TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance sur le traitement des dossiers relatifs à la demande de permis d'urbanisme, de déclaration urbanistique préalable et de permis d'urbanisation - Règlement - Modifications.**
Par 21 voix contre 15,
 MODIFIE
 le règlement relatif à la redevance sur le traitement des dossiers relatifs à la demande de permis d'urbanisme.

- 0763 N° 39.- **TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance pour la délivrance de documents et la fourniture de renseignements en matière d'urbanisme - Règlement - Modifications.**
Par 21 voix contre 15,
 MODIFIE
 le règlement relatif à la redevance pour la délivrance de documents et la fourniture de renseignements en matière d'urbanisme.
- 0764 N° 40.- **TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Taxe sur la délivrance de documents administratifs - Règlement - Modifications.**
Par 21 voix contre 15,
 MODIFIE
 le règlement relatif à la taxe sur la délivrance de documents administratifs.
- 0765 N° 41.- **RELATIONS INTERCULTURELLES - Verviers en Fête 2013- Convention de partenariat avec la Maison des Jeunes des Récollets - Adoption.**
Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR, Conseiller communal (voir annexe pages 38 à 40);
Entendu la réponse de Mme DEGIVES-RENIER, Echevine, qui est déçue de ne pas avoir reçu l'intervention au préalable. Elle insiste sur la nouveauté de "Verviers en Fête" et elle précise que l'intégration est une démarche globale et un nouvel esprit a été créé et elle demande de la patience. Le Collège est attentif à l'enjeu de l'intégration comme affaire de tous. Ce n'est pas en ciblant les actions que l'on va atteindre un objectif global. Sa manière est différente mais elle rappelle que l'intégration reste l'affaire de toutes et de tous;
Au niveau du C.R.V.I., la volonté de l'Echevine était de dépolitiser le débat. Le transfert des mails est une violation manifeste du secret des écrits et elle le regrette vivement;
Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR qui constate que pour le C.D.H., l'intégration culturelle était un enjeu spécifique voici deux ans. Il a manifestement changé d'avis. Il conclut qu'il est inquiet par rapport à l'attitude du Collège, notamment en imposant aux agents de nier le phénomène "diversité culturelle" à Verviers lors de différentes manifestations à laquelle la Ville participait récemment;
Cet argument est contesté par Mme DEGIVES-RENIER;
Entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO, qui comprend la volonté de l'Echevine de travailler à la cohésion sociale de manière la plus large possible, mais qui craint que cette façon de faire ne voile le défi spécifique de l'interculturalité et ne rencontre pas un des problèmes majeurs soulevés par l'étude réalisée par M. MARTINIELLO, à savoir la problématique du ressenti de la population majoritaire face à la multiculturalité;
Entendu l'intervention de M. NYSSSEN, Conseiller communal, qui, de manière ironique, propose le transfert de cette organisation vers l'Echevinat des Fêtes.
Par 24 voix et 12 abstentions,
 ADOPTE
 la convention entre la Maison des Jeunes des Récollets et l'Echevinat de la Cohésion Sociale et de l'Intégration.
- 0766 N° 42.- **RELAIS SOCIAL URBAIN - Assemblée générale et Conseil d'administration - Désignation des représentants du Conseil Communal.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
 DECIDE
 de retirer le point de l'ordre du jour de la présente séance.

M. ELSSEN, Bourgmestre;
M. BREUWER, Président du C.P.A.S.;
Mmes et MM. PITANCE, MOSON, DEGIVES-RENIER, DEGEY, LEGROS, VAN HEES-LUYPAERTS, ORBAN,
Echevins et Echevines;
Mme POLIS-PIRONNET, Présidente de l'Assemblée;
Mmes et MM. ~~DESAMA~~, BOTTERMAN, VAN DE WAUWER, TARGNION, AYDIN, NYSSSEN, ISTASSE,
~~WATHELET~~, BEN ACHOUR, CARTON, PIRON, GILSON, LAMBERT, MESTREZ, CELIK, OZER, DUMOULIN,
VOISIN, BERRENDORF, DENIS, EL ABBADI, KRIESCHER, NAJI, VROMEN, SCHROUBEN, LEONARD,
DARRAJI, Conseillers et Conseillères;
M. DEMOLIN, Secrétaire.

- 0767** **N° 43.- VERVI.BUS - Nouveau règlement - Adoption.**
Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale (voir annexe page 35);
Par 20 voix contre 3 et 12 abstentions,
ADOPTE
le nouveau règlement du Vervi.Bus.
- 0768** **N° 44.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Nouveau Règlement - Adoption.**
Entendu l'intervention de Mme DARRAJI, Conseillère communale (voir annexe page 35);
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
ADOPTE
le nouveau règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) de la Maison de l'Egalité des Chances et des associations.
- 0769** **N° 45.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES - Nouvelle dénomination - Extension au n° 44 de la rue de Hodimont - Adoption.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
ADOPTE :
- le changement de nom de la Maison de l'Egalité des Chances qui devient "Maison de l'Egalité des Chances et des Associations";
- l'extension de la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations au n° 44 de la rue de Hodimont avec la particularité d'être prioritairement réservée aux personnes porteuses d'un handicap et aux associations qui œuvrent pour celles-ci.
- 0770** **N° 46.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS - Demande d'adhésion de l'A.S.B.L. "Le Serac" - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
APPROUVE
l'adhésion de l'A.S.B.L. "Le Serac" à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations de la Ville.
- 0771** **N° 47.- ENSEIGNEMENT MATERNEL ORDINAIRE - Organisation - Ouverture, au 29 avril 2013, d'une classe à l'école du Centre et de 4 demi-classes aux écoles des Hougnes, des Boulevards, du Nord et de Lambermont.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents,
ARRETE :
Art. 1.- Une classe maternelle supplémentaire est ouverte à l'école du Centre, rue Ortmans-Hauzeur n° 26, et une demi-classe maternelle supplémentaire est ouverte aux écoles des Hougnes, rue des Hougnes n° 128, des Boulevards, rue de Liège n° 55, du Nord, rue des Prairies n° 8 et de Lambermont, rue Saint-Bernard n° 5, à partir du 29 avril 2013.
Art. 2.- Cette classe et ces quatre demi-classes resteront ouvertes aussi longtemps qu'elles pourront bénéficier des subventions de la Communauté Française soit jusqu'au 30 juin 2013.

0772 N° 48.- **BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside communal exceptionnel - Unité Scouts de Stembert - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer à l'Unité Scouts de Stembert, une subvention de 250,00 € sous forme d'argent, à titre exceptionnel, dans le cadre du dossier de rénovation des sanitaires de son local, à charge de l'allocation 761/332-02/8-02, sous réserve de l'approbation du budget communal pour 2013 par les Autorités de Tutelle;
- déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions lorsque les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0773 N° 49.- **BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside numéraire - Compagnie de danse "Fabienne Henrot" - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'octroyer en 2013 une subvention de 2.000,00 € sous forme d'argent à la Compagnie "Fabienne Henrot" sous réserve d'approbation du budget 2013;
- d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont supérieurs à 24.789,35 €

0774 N° 50.- **BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside - Ecole Saint-Joseph - Prêt de matériel - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder son aide à l'école Saint-Joseph sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel, pour un montant global estimé à 149,00 € (fête de l'école le 17 mai 2013 - podium - estimé à 149,00 €);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0775 N° 51.- **BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside - Jeune Chambre internationale de Verviers - Prêt de matériel - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder une aide à la Jeune Chambre internationale de Verviers sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel, pour un montant global estimé à 149,00 € (Assises le 4 mai 2013 - barrières nadar - estimé à 133,00 €);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0776 N° 52.- **BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside - Ecole Saint-Remacle (Centre scolaire Saint-Michel) - Prêt de matériel - Gratuité - Approbation.**

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- d'accorder une aide à l'école Saint-Remacle sous forme de prêt de matériel et de mise à disposition de personnel, pour un montant global estimé à 149,00 € (Fancy fair le 1 juin 2013 - podium - estimé à 149,00 €);
- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions vu que les montants cumulés par bénéficiaire sont inférieurs à 1.239,47 €

0777 N° 53.- TELEPHONIE - Bâtiments communaux - Remplacement de centraux téléphoniques - Câblage - Avenants n° 1 et 2 - Dépassement du montant du marché attribué de + de 10 % - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver l'avenant 1 du marché "TELEPHONIE - Bâtiments communaux - Remplacement de centraux téléphoniques - Câblage" pour le montant total en plus de 5.094,48 € hors T.V.A., ou 6.164,32 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 2.- D'approuver l'avenant 2 du marché "TELEPHONIE - Bâtiments communaux - Remplacement de centraux téléphoniques - Câblage" pour le montant total en plus de 2.907,78 € hors T.V.A., ou 3.518,41 € T.V.A. 21 % comprise.

Art. 3.- D'approuver la prolongation du délai de 10 jours ouvrables.

Art. 4.- De financer ces avenants par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2012, article 104/744-51 (n° de projet 20117441).

0778 N° 54.- IMMEUBLE PATRIMOINE PRIVE - Immeubles des Sottais - Remise en état des installations électriques et contrôle par un organisme agréé - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 106-13 et le montant estimé du marché "Immeuble patrimoine privé - Immeubles des Sottais - Remise en état des installations électriques et contrôle par un organisme agréé", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 5.846,00 € hors T.V.A., ou 6.196,76 € T.V.A. 6 % comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 930/724-60 (n° de projet 20130069), non encore approuvé par l'autorité de Tutelle. La dépense sera financée par l'emprunt.

0779 N° 55.- BIENS COMMUNAUX - Immeuble sis rue de Jules Cerexhe n° 86 - Location - Bail de courte durée - Ratification.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

RATIFIE

le projet de bail de courte durée à intervenir avec Mme CHICA, en vue de la mise à disposition, à partir du 1er mai 2013 jusqu'au 31 octobre 2013, d'un appartement situé aux 3ème et 4ème étages rue Jules Cerexhe n° 86, moyennant paiement d'un loyer mensuel de 555,81 € à majorer de 75,00 € par mois à titre de quote-part dans la consommation de gaz et d'eau.

- 0780 N° 56.- **BIENS COMMUNAUX - Immeuble sis rue Henri Davignon n° 8 - Location du rez-de-chaussée - Renouvellement de la convention de bail.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE
 d'abroger la convention du 13 avril 1993 à la date du 30 juin 2013,
 APPROUVE
 le nouveau projet de convention à intervenir avec les représentants de l'O.N.E., en vue de la mise à disposition, pour cause d'utilité publique, à partir du 1er juillet 2013 jusqu'au 30 juin 2022, des locaux sis rue Henri Davignon n° 8, moyennant paiement d'un loyer de 2.906,40 €
- 0781 N° 57.- **BIENS COMMUNAUX - Immeuble sis quai de la Batte n° 9 - Location - Gestion par l'A.S.B.L. "Logeo" - Contrat de gestion - Renouvellement pour 3 ans - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 le projet de contrat de gestion à renouveler entre l'A.S.B.L. "Logeo" et la Ville concernant la gestion de l'immeuble sis quai de la Batte n° 9 pour une durée de 3 ans à partir du 1er mai 2013.
- 0782 N° 58.- **BIENS COMMUNAUX - Immeuble sis quai de la Batte n° 7 - Location - Gestion par l'A.S.B.L. "Logeo" - Contrat de gestion - Renouvellement pour 3 ans - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 le projet de contrat de gestion à renouveler entre l'A.S.B.L. "Logeo" et la Ville concernant la gestion de l'immeuble sis quai de la Batte n° 7 pour une durée de 3 ans à partir du 1er mai 2013.
- 0783 N° 59.- **DOMAINE DES TOURELLES - Remplacement des châssis - Projet - Fixation des conditions de marché.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 134-13 et le montant estimé du marché "DOMAINE DES TOURELLES - Remplacement des châssis", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 25.700,00 € hors T.V.A., ou 31.097,00 € T.V.A. 21 % comprise.
Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.
Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiante Service public de Wallonie - D.G.O.4 - Direction générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie - Département de l'Energie et du Bâtiment durable, Chaussée de Liège n° 140-142 à 5100 Namur.
Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013 non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, article 124/724-60 (n° de projet 20130005) par emprunt et subsides.
- 0784 N° 60.- **ACADEMIE DES BEAUX ARTS - Conciergerie - Remplacement des châssis - Projet -Fixation des conditions de marché.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 136-13 et le montant estimé du marché "ACADEMIE DES BEAUX ARTS - Conciergerie - Remplacement des châssis", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 11.650,00 € hors T.V.A., ou 12.349,00 € T.V.A. 6 % comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De solliciter une subvention pour ce marché auprès de l'autorité subsidiaire Service public de Wallonie - D.G.O.4 - Direction générale Opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie - Département de l'Energie et du Bâtiment durable, chaussée de Liège n° 140-142 à 5100 Namur.

Art. 4.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013 non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, article 734/724-60 (n° de projet 20130044) par emprunt et subsides.

0785 N° 61.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Stembert - Réfection du perron - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 68-13 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Stembert - Réfection du perron", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 18.121,00 € hors T.V.A., ou 21.926,41 € 21 % T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, article 720/724-60 (n° de projet 20130036) et sera financé par un emprunt.

0786 N° 62.- BATIMENTS SCOLAIRES - Sécurité - Remplacement des boîtiers de secours - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 116-13 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Remplacement des boîtiers de secours", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 22.662,50 € hors T.V.A., ou 27.421,63 € 21 % T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, article 720/724-60 (n° de projet 20130032) et sera financé par un emprunt.

0787 N° 63.- BATIMENTS SCOLAIRES - Sécurité - Vérification de toutes les installations électriques - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 117-13 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Vérification de toutes les installations électriques", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 6.800,00 € hors T.V.A., ou 8.228,00 € 21 % T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, article 720/724-60 (n° de projet 20130032) par emprunt.

0788 N° 64.- BATIMENTS SCOLAIRES - Sécurité - Ecole du Centre - Réfection des sanitaires - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 109-13 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole du Centre, rue Ortmans-Hauzeur", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 24.625,00 € hors T.V.A., ou 29.796,25 € 21 % T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- De financer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire 2013, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle.

0789 N° 65.- BATIMENTS SCOLAIRES - Sécurité - Ecole Carl Grün - Remplacement des exutoires de fumée - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 140-13 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole Carl Grün, rue Carl Grün n° 5 - Remplacement des exutoires de fumée", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 5.370,00 € hors T.V.A., ou 6.497,70 € 21 % T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- D'imputer cette dépense sur le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, article 720/724-60 (n° de projet 20130032), et sera financé par un emprunt.

0790 N° 66.- BATIMENTS SCOLAIRES - Sécurité - Ecole du Centre - Remplacement des exutoires de fumée - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 139-13 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole du Centre, rue Ortmans-Hauzeur n° 26 - Remplacement des exutoires de fumée", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 10.740,00 € hors T.V.A., ou 12.995,40 € 21 % T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- D'imputer cette dépense sur le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, article 720/724-60 (n° de projet 20130032) et sera financé par un emprunt.

0791 N° 67.- BATIMENTS SCOLAIRES - Sécurité - Ecole d'Ensival - Remplacement des exutoires de fumée - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 138-13 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole d'Ensival, place Lambert Fraipont n° 11 - Remplacement des exutoires de fumée", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 19.650,00 € hors T.V.A., ou 23.776,50 € 21 % T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- D'imputer cette dépense sur le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, article 720/724-60 (n° de projet 20130032) et sera financé par un emprunt.

0792 N° 68.- BATIMENTS SCOLAIRES - Sécurité - Ecole de Hodimont - Remplacement des exutoires de fumée - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 137-13 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Hodimont, rue de la Chapelle n° 34 - Remplacement des exutoires de fumée", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 7.800,00 € hors T.V.A., ou 9.438,00 € 21 % T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- D'imputer cette dépense sur le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, article 720/724-60 (n° de projet 20130032) et sera financé par un emprunt.

0793 N° 69.- BATIMENTS SCOLAIRES - Sécurité - Ecole de Petit-Rechain - Réfection de l'allée principale - Projet - Fixation des conditions de marché.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

DECIDE :

Art. 1.- D'approuver le cahier spécial des charges n° 125-13 et le montant estimé du marché "BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole de Petit-Rechain - Réfection de l'allée principale", établis par le Service technique des Bâtiments. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier spécial des charges et au cahier général des charges pour les marchés publics. Le montant estimé s'élève à 6.120,00 € hors T.V.A., ou 7.405,20 € 21 % T.V.A. comprise.

Art. 2.- De choisir la procédure négociée sans publicité comme mode de passation du marché.

Art. 3.- D'imputer cette dépense par le crédit inscrit au budget extraordinaire de l'exercice 2013, non encore approuvé par les Autorités de Tutelle, article 720/724-60 (n° de projet 20130032) et sera financé par un emprunt.

0794 N° 70.- BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside numéraire - A.S.B.L. "Maison des Jeunes de Hodimont" - Remplacement de châssis de fenêtre - Approbation.

A l'unanimité des suffrages des membres présents.

DECIDE :

- 1.- d'octroyer une subvention de 3.052,50 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "Maison des Jeunes de Hodimont", ce montant représentant le solde des travaux de remplacement des châssis de l'immeuble sis rue de la Montagne n° 81-83 à 4800 Verviers, payés par l'A.S.B.L. et non subsidiés dans le cadre des appels à projets initiés par la Fédération Wallonie Bruxelles en 2011 et 2012 en vue de l'octroi d'une subvention de sécurisation ou de mise en conformité des locaux occupés par des opérateurs du Secteur de la Jeunesse, travaux normalement à charge de la Ville, propriétaire;
- 2.- de verser à l'A.S.B.L., dès approbation du budget extraordinaire par les Autorités de Tutelle, le montant correspondant à l'intervention communale pour l'appel à projets de 2011, soit 1.700,00 €
- 3.- d'inscrire un montant de 1.352,50 € en M.B. 1 à l'allocation 761/512-51 - 20130050 pour financer la dépense relative à l'intervention communale pour l'appel à projets de 2012;
- 4.- de déroger en partie au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions pour les montants cumulés par bénéficiaire entre 1.239,47 € et 24.789,35 € en demandant à l'A.S.B.L. de fournir à la Ville son rapport d'activité lors de sa demande de subsides et annuellement ses comptes annuels.

N° 71.- CULTES -

- | | |
|-------------|---|
| 0795 | a.- Eglise de l'Immaculée Conception - |
| 0796 | b.- Eglise Marie-Médiatrice - |
| 0797 | c.- Eglise Notre-Dame de l'Assomption - |
| 0798 | d.- Eglise Notre-Dame des Récollets - |
| 0799 | e.- Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert - |
| 0800 | f.- Eglise Saint-Bernard - |
| 0801 | g.- Eglise Saint-Hubert - |
| 0802 | h.- Eglise Saint-Jean Baptiste (Surdents) - |
| 0803 | i.- Eglise Saint-Jean Baptiste (Verviers) - |
| 0804 | j.- Eglise Saint-Joseph (Manaihan) - |
| 0805 | k.- Eglise Saint-Joseph (Verviers) - |
| 0806 | l.- Eglise Sainte-Julienne - |
| 0807 | m.- Eglise Saint-Martin - |
| 0808 | n.- Eglise Saint-Nicolas - |
| 0809 | o.- Eglise Saint-Remacle - |
| 0810 | p.- Eglise Saint-Roch - |
| 0811 | q.- Eglise protestante (Verviers-Hodimont) - |
| 0812 | r.- Eglise protestante (Verviers-Laoureux) - |
- Comptes 2012 - Avis à émettre.**

Par 21 voix et 14 abstentions.

EMET UN AVIS FAVORABLE

à l'approbation des comptes 2012 des églises précitées.

- 0813 N° 72.- **CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS (C.C.R.V.), A.S.B.L. - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale - Retrait de la délibération du Conseil communal du 25 mars 2013.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE
 de retirer le point de l'ordre du jour de la présente séance.
- 0814 N° 73.- **CENTRE CULTUREL REGIONAL DE VERVIERS (C.C.R.V.), ASBL - Désignation des représentants de la Ville à l'Assemblée générale.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE
 de retirer le point de l'ordre du jour de la présente séance.
- 0815 N° 74.- **TELEVESDRE, A.S.B.L. - Assemblée générale - Désignation des représentants de la Ville.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents;
 DECIDE
 de retirer le point de l'ordre du jour de la présente séance.
- 0816 N° 75.- **BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside numéraire - Fondation d'Utilité Publique "Les Amis du Grand Théâtre et du Patrimoine verviétois" - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE
 sous réserve de l'approbation du budget 2013, d'octroyer une subvention de 2.000, € sous forme d'argent à la Fondation d'Utilité Publique "Les Amis du Grand Théâtre et du Patrimoine verviétois".
- 0817 N° 76.- **SPORTS - Tour de la Région Wallonne (étape du 21 juillet 2013) - Convention avec la Ville - Adoption.**
Entendu l'intervention de M. MESTREZ, Conseiller communal;
Entendu la réponse de M. ORBAN, Echevin;
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 APPROUVE
 la convention entre la Ville et la Société "TRW organisation" dans le cadre de l'étape cycliste du 21 juillet du Tour de Wallonie 2013.
- 0818 N° 77.- **BUDGET COMMUNAL 2013 - Octroi d'un subside (formalisation) - La Maison verviétoise des Sports, A.S.B.L. - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'approuver l'octroi d'une subvention de 10.000,00 € sous forme d'argent à l'A.S.B.L. "La Maison verviétoise des Sports";
 - d'appliquer le principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions puisque les montants cumulés dépassent 24.789,35 €
- 0819 N° 78.- **BUDGET COMMUNAL 2013 - Octro d'un subside - 125ème anniversaire - Société Royale des Intimes Carabiniers de Stembert - Approbation.**
A l'unanimité des suffrages des membres présents.
 DECIDE :
 - d'octroyer une subvention de 1.000,00 € à l'A.S.B.L. "Société Royale des Intimes Carabiniers de Stembert";

- de déroger au principe du Titre III du Livre III de la troisième partie du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation relatif au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions tant que les montants cumulés par bénéficiaire n'atteignent pas 24.789,35 €

0820 N° 79.- SANTE - Croix-Rouge de Belgique (Service du sang) - Convention de subside pour la location des locaux sis rue Thier Mère Dieu n° 12 - Avenant n° 1 - Adoption.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ADOPTE

le projet d'avenant n° 1 à la convention de subsides conclue le 29 décembre 2009 entre la Ville et la Croix-Rouge de Belgique - Service de Sang.

0821 N° 80^A.- FINANCES COMMUNALES - Impact des mesures fédérales d'austérité - Point inscrit à la demande de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO.

A l'unanimité des suffrages des membres présents,

ENTEND :

- entendu l'intervention de Mme DUMOULIN, Chef de Groupe ECOLO (*voir annexe pages 35 à 37*);
- la réponse de M. BREUWER, Président du C.P.A.S., qui comprend l'attitude d'ECOLO à un an des élections de 2014. Il estime que c'est l'occasion pour la Majorité communale de conforter son soutien à la Majorité fédérale. Il trouve intéressant de voir qu'ECOLO réalise un plaidoyer pour les futures mesures financières structurelles que la Ville va devoir prendre. La vocation de la Ville est de proposer des solutions indispensables aux enjeux financiers actuels et futurs. Le problème des pensions est aujourd'hui injuste car chacun doit pouvoir retrouver le juste retour de ses concessions. Le problème du chômage va, inévitablement, faire basculer des chômeurs vers la caisse du C.P.A.S. où l'accompagnement est plus efficace à son estime. En ce qui concerne les recettes fiscales, la paupérisation de Verviers pose le problème le plus grave;
- l'intervention de Mme DUMOULIN qui estime que M. BREUWER n'a aucune idée de l'impact des mesures listées par ECOLO ni de la manière dont on va y répondre. Elle conclut que rien n'est prévu face à l'échéance du 1er janvier 2015 et elle est très inquiète;
- la réponse de M. BREUWER qui rappelle que le mois de septembre permettra de prendre des mesures adéquates, pas avant.

Question orale de M. BEN ACHOUR, Conseiller communal, à M. le Bourgmestre sur ses fonctions de député et de Bourgmestre.

Entendu la question orale de M. BEN ACHOUR, Conseiller communal (*voir annexe page 41*).

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui souligne avec plaisir le sens de l'éthique de M. BEN ACHOUR. A la lecture de la question, il s'est demandé si la question lui était bien destinée et non au Bourgmestre de Charleroi. A sa relecture, il avoue qu'il a été envahi par l'émotion en estimant que le Conseiller BEN ACHOUR est tellement attaché au Bourgmestre qu'il lui demande d'être encore plus présent à Verviers. Il lui confirme que son vœu sera très bientôt exhaussé;

Entendu l'intervention de M. BEN ACHOUR qui rappelle que la question porte sur l'engagement antérieur de M. le Bourgmestre.

Question orale de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S., sur l'avenir du projet City Mall après l'arrêt du Conseil d'Etat.

Entendu la question orale de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S. (*voir annexe page 42*);

Entendu la réponse de M. le Bourgmestre qui confirme que Verviers a d'abord et avant tout besoin de positif, de dialogue et de transparence. A défaut, on ne peut avancer et cela s'est démontré depuis 10 ans. A la première question, il répond que le Collège actuel fait et fera en sorte que le projet se réalise enfin et dans les meilleurs délais, suivant les dispositions du promoteur. Toute modification ne pourra faire courir aucun risque au projet actuellement en cours. L'organisation d'une réelle concertation apporte enfin la garantie de bonne fin du projet et il se réjouit de voir l'efficacité retrouvée. Toute avancée future devra nécessairement préserver les droits du permis confirmé. A la deuxième question, il confirme que lors des discussions avec le promoteur depuis décembre 2012, et à l'appui des compléments d'étude, le maintien de la trémie ne sera probablement pas possible. Le Collège poursuit ses analyses étayées afin de trouver une solution crédible pour maintenir l'accès des véhicules au centre ville. Le Collège communal communiquera en temps utiles sur les conclusions de l'analyse du Collège. A la troisième question, il confirme qu'il fallait trouver une solution et le FEDER est complémentaire mais indépendant du projet de revitalisation urbaine. Cela a été confirmé par nos Conseils. La D.G.O. a proposé elle-même une double solution. La première est de diviser en deux le cautionnement entre les deux parties, la Ville et le promoteur La seconde est de faire glisser la gestion du dossier vers une autre direction, le S.P.W.

Question orale de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S., sur l'avenir du Val du Cossart.

Entendu la question orale de Mme TARGNION, Chef de Groupe P.S. (voir annexe page 43);

Entendu la réponse de M. PITANCE, Echevin (voir annexe pages 44 & 45).

LA SEANCE PUBLIQUE EST LEVEE A 21 HEURES 35.

ELLE EST REPRISE IMMEDIATEMENT A HUIS CLOS.

LA SEANCE EST DEFINITIVEMENT LEVEE A 21 HEURES 40.

Est approuvé, en cette séance du 2 septembre 2013, le procès-verbal ci-dessus tel qu'il est rédigé.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

P. DEMOLIN

M. ELSEN